

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES-OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent contre ses propres conditions générales.

2. PASSATION DES COMMANDES/DEVIS

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par le Prestataire, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client. Le devis adressé par le Prestataire précise les langues de traduction, le nombre de pages ou de mots soumis à la traduction et les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction (selon les différents critères établis par le Prestataire). Afin de confirmer sa commande de manière définitive, le Client doit retourner au Prestataire le devis sans aucune modification, suivi par la mention « bon pour accord », ou en lui envoyant une expression de son consentement. Celle-ci manquante, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. En cas de changement des documents envoyés pour établir le devis, le Prestataire se réserve la possibilité de modifier son devis et/ou les dates de livraison figurantes sur la confirmation de commande initiale du Client. La traduction est livrée par courrier électronique au format Word. Tout autre format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

3. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client. En aucun cas, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style. En cas d'ajoutes ou modifications successives du texte traduit, le Prestataire ne sera responsable en aucun cas ni des modifications du texte, ni des conséquences éventuelles sur le public récepteur du texte modifié. En cas de désaccord sur certains points de la prestation, le Prestataire se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client. Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. En cas de stricte confidentialité des documents, le Prestataire s'engage à se déplacer pour traduire les textes directement dans le lieu désigné par le Client. Les coûts du déplacement seront inclus dans la facturation.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. Le Client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Le délai passé, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne sera admise. En cas de litige de quelque nature que ce soit, la partie la plus diligente saisira le Comité d'arbitrage de la SFT par LRAR avec copie par LRAR à l'autre partie.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à 30 jours de la réception de la traduction. Tout frais liés aux paiements par chèque ou virement bancaire provenant de l'étranger donneront lieu à une majoration forfaitaire précisée sur le devis. En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement, et la traduction restera la propriété du Prestataire jusqu'au paiement complet. En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100% (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50% (cinquante pour cent).